



FIDUCIAL

AUDIT

SOCIETE FIDUCIAIRE NATIONALE DE REVISION COMPTABLE
AGENCE DE RENNES – 40 rue du Bignon – Forum de la Rocade – B.P. 91467 –
35514 CESSON SEVIGNE Cedex – Tél. 02 99 26 02 50

SPECTACLES ET TECHNIQUES
ASSOCIATION FRANCAISE DE FORMATION
STAFF

7, rue des petites industries

44470 CARQUEFOU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

SOCIETE FIDUCIAIRE NATIONALE DE REVISION COMPTABLE
Société Anonyme de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre – N° TVA FR 39 334 301 488
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptable Île-de-France
Siège social : Paris La Défense – 41 rue du Capitaine Guynemer – 92400 Courbevoie – Site : www.fiducial.fr

STAFF
7, rue des petites industries
44470 CARQUEFOU
Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale de l'association,

I OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'association STAFF - relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe présentée dans le paragraphe intitulé « Changements comptables » exposant le changement de méthode comptable relatif à la mise en œuvre, pour ce premier exercice, du règlement ANC n°2023-03.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

**V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT
LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVE AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à CESSON-SEVIGNE, Le 10 avril 2026

**Le Commissaire aux Comptes
FIDAUDIT**

Signé par Francois Beyot
Le 10 avr. 2026



François BEYOT

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	11 127	7 480	3 647	1 784
	Autres immobilisations incorporelles	21 130	14 267	6 863	
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				7 998
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	806 281	644 712	161 568	99 498
	Autres immobilisations corporelles	1 019 585	860 285	159 300	177 121
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				1 967
ACTIF CIRCULANT	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	51 976		51 976	34 948
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	39 353		39 353	39 168
	TOTAL (II)	1 949 451	1 526 743	422 708	362 482
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
COMPTES DE REGULARISATION	Avances et Acomptes versés sur commandes	1 039		1 039	243
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	477 141	2 898	474 243	689 036
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	37 259		37 259	78 931
	Charges constatées d'avance	65 241		65 241	70 047
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	249 056		249 056	78 495
	TOTAL (III)	829 736	2 898	826 838	916 752
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		2 779 187	1 529 641	1 249 546	1 279 234

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	6 366	6 366
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	595 941	406 989
	Excédent ou déficit de l'exercice	(8 483)	188 952
	Total des fonds propres (situation nette)	593 824	602 307
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	129 406	80 436
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	129 406	80 436
	Total des fonds propres	723 231	682 743
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	23 974	29 138
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	23 974	29 138
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	44 383	36 202
	Total des provisions	44 383	36 202
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	14 480	31 246
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 637	86 312
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	216 464	286 767
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	35 980	
	Autres dettes	34 164	56 489
	Produits constatés d'avance (1)	57 233	70 338
	Total des dettes	457 957	531 151
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 249 546	1 279 234
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(8 482,90)	188 952,39
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	457 957	516 672
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	280	280
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	2 412 816	2 481 302
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	28 240	1 232
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		9 995
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés	5 163	16 741
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	880	
	Autres produits	16 458	736
	Total des produits d'exploitation	2 463 837	2 510 285
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	675 505	768 744
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	87 037	73 322
	Salaires	1 039 432	965 042
	Cotisations sociales	413 526	395 026
	Dotation aux amortissements et dépréciations	108 590	101 686
	Dotation aux provisions	8 181	6 453
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	138 913	33 546
	Total des charges d'exploitation	2 471 183	2 343 819
RESULTAT D'EXPLOITATION		(7 346)	166 467

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(7 346)	166 467
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	1 048	
	Autres intérêts et produits assimilés	674	
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		1 028
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		1 722	1 028
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	2 541	4 030
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		2 541	4 030
RESULTAT FINANCIER		(819)	(3 002)
RESULTAT COURANT avant impôts		(8 165)	163 464
	Produits exceptionnels		81 139
	Charges exceptionnelles		55 651
RESULTAT EXCEPTIONNEL			25 488
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		318	
TOTAL DES PRODUITS		2 465 559	2 592 453
TOTAL DES CHARGES		2 474 042	2 403 500
EXCEDENT ou DEFICIT		(8 483)	188 952
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		66 347	85 087
Bénévolat			
TOTAL		66 347	85 087
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		66 347	85 087
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL		66 347	85 087

ANNEXE

Changements de Méthodes

En raison d'un changement de réglementation applicable aux règlements comptables, les comptes annuels sont présentés après application d'un changement de méthode comptable. L'association a ainsi arrêté ses comptes, pour l'exercice ouvert au 1er janvier 2025 et clos le 31 décembre 2025, en application des nouvelles dispositions inscrites dans le Règlement ANC n°2023-03, adaptant les dispositions spécifiques aux Personnes morales de droit privé à but non lucratif inscrites dans le règlement ANC n°2018-06, et pris en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 dit de modernisation des états financiers, modifiant lui-même le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Sur cet exercice, les principales conséquences de ce changement de méthode comptable sont en matière de lecture comparative par rapport à l'exercice précédent :

- Les transferts de charges, principalement liés aux remboursements liés aux dépenses sociales, sont affectés en diminution de la masse salariale,
- Les cessions d'immobilisations ne sont plus en résultat exceptionnel, mais en résultat d'exploitation,
- Les reprises de subventions d'investissements sont présentées maintenant dans le poste Concours publics et subventions.

Règles et Méthodes Comptables

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Le bilan présente un total de 1 249 546 euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 2 465 559 euros et un total de charges de 2 474 042 euros, dégageant ainsi un résultat de -8 483 euros.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables édictées par le règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables et le règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations dans le respect du principe de prudence, d'indépendance des exercices et en présumant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Il s'agit de la création d'un site internet et de logiciels amortis sur 3 ans.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Comme l'y autorise le règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables, l'association a retenu, pour l'amortissement de ses immobilisations :

- la durée d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation pour les immobilisations non décomposables à l'origine,
- la méthode par composants et prise en compte de la valeur résiduelle dès lors qu'elles sont significatives et mesurables.

Règles et Méthodes Comptables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en tenant compte de la durée de vie prévue :

- matériel et outillage	4 à 10 ans
- matériel son et lumière	4 ans
- installations techniques	4 à 10 ans
- installations générales, agencements et aménagements	4 à 10 ans
- matériel de transport	5 ans
- matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
- mobilier	5 et 6 ans 2/3

c) Immobilisations financières

Il s'agit de dépôts et cautionnements versés et de parts d'organismes bancaires.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Subventions d'investissement

Elles sont intégrées au résultat par quote-part au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent.

Suite au règlement de l'ANC 2022-01 du 11 mars 2022, la taxe d'apprentissage collectée est traitée comme une subvention d'investissement.

f) Provision pour indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite comptabilisée au 31/12/2025 a été évaluée à 44 383 € en retenant les critères suivants :

- Table de mortalité : INSEE 2018-2020
- Taux d'actualisation : 4 %
- Convention collective : organismes de formation
- Progression des salaires : 1 % constant
- Catégorie de personnel : ensemble du personnel
- Initiative du départ : salarié
- Age de départ : 64 ans

Règles et Méthodes Comptables

- Taux de rotation du personnel : moyen
- Méthode de calcul : rétrospective avec prorata temporis
- Taux de charges sociales : 44 %

g) Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Conformément à l'article 20 de la Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous informons que les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés de l'association ne sont pas communiqués car cela consisterait à donner une information individuelle.

h) Valorisation des contributions volontaires

Les subventions de fonctionnement reçues sont enregistrées aux comptes 74.

L'association bénéficie également de subventions indirectes que constituent les moyens matériels et humains mis à sa disposition par des fournisseurs.

Les subventions indirectes comptabilisées aux comptes 86 et 87 correspondent à de la mise à disposition de matériel par des fournisseurs pour un montant de 66 347 €. Elles apparaissent en pied du compte de résultat.

i) Taxe d'apprentissage

L'association STAFF a obtenu l'autorisation de percevoir la taxe d'apprentissage à compter de la collecte 2017. Au cours de l'exercice, l'association a reçu un montant de 19 708 €. Cette taxe sera utilisée pour financer des investissements et comptabilisé en compte 131000 "taxe d'apprentissage destinée aux équipements".

j) Effectif

L'effectif de l'association en équivalents temps plein est de 22,80.

k) Objet de l'association

L'association a pour objet :

- former des personnes aux métiers techniques du spectacle vivant ainsi qu'aux métiers techniques de l'audio-visuel et de l'évènementiel ;

Règles et Méthodes Comptables

- proposer des actions de formation continue aux professionnels dans le cadre d'élargissement de compétences, de perfectionnement, d'acquisition de savoir-faire dans le respect des normes et réglementation en vigueur ;
- proposer des parcours de formation par la voie de l'apprentissage ;
- proposer des parcours de formations individualisées (VAE, bilan de compétences, ...) ;
- gérer, entretenir, mettre en oeuvre le matériel technique du spectacle, d'exposition, de sonorisation et de communication nécessaire à la formation ;
- favoriser le rapprochement des artistes et professionnels du spectacle avec les apprenants ;
- participer à l'organisation des métiers liés aux techniques du spectacle en développant un lieu de ressources, d'information, de prise de contacts, de certification ;
- mener toutes actions en faveur de la diffusion et la production du spectacle vivant y compris en participant aux instances locales et nationales liées à l'organisation de la profession.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	27 475		12 780	7 998		32 257
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27 475		12 780	7 998		32 257
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	705 812		100 469			806 281
	Instal., agencement, aménagement divers	560 823		11 397			572 220
	Matériel de transport	15 000					15 000
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	403 683		34 023		5 342	432 364
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes	1 967			1 967		
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 687 285		145 889	1 967	5 342	1 825 865
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	34 948		17 028			51 976
	Prêts et autres immobilisations financières	39 168		186			39 353
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	74 115		17 214			91 329
TOTAL		1 788 875		175 883	9 965	5 342	1 949 451

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	17 694	4 053		21 746
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 694	4 053		21 746
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	606 314	38 399		644 712
	Autres instal., agencement, aménagement divers	445 027	26 018		471 045
	Matériel de transport	10 467	3 000		13 467
	Matériel de bureau, mobilier	346 892	34 223	5 342	375 773
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 408 699	101 640	5 342	1 504 997
TOTAL		1 426 393	105 692	5 342	1 526 743

Tableau des subventions d'investissement

Situations et mouvements Rubriques	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin d'exercice
		Augmentations	Diminutions	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
- Taxe d'apprentissage destinée aux équipements	58 956	19 708	25 736	52 928
- AFDAS	68 514	57 502		126 016
TOTAUX	127 470	77 210	25 736	178 944

Tableau des amortissements des subventions d'investissement

Situations et mouvements Rubriques	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin d'exercice
		Dotations	Diminutions	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
- Taxe d'apprentissage destinée aux équipements	34 894	9 882	25 736	19 041
- AFDAS	12 140	18 357		30 497
TOTAUX	47 034	28 240	25 736	49 538

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	6 366				6 366
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves					
Autres réserves					
Report à nouveau	406 989	188 952			595 941
Excédent ou déficit de l'exercice	188 952	(188 952)		8 483	(8 483)
Situation nette	602 307			8 483	593 824
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	80 436		102 946	53 975	129 406
Provisions réglementées					
TOTAL	682 743		102 946	62 458	723 231

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds détlés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
AFDAS - contribution investissements	29 138		5 163			23 974	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	29 138		5 163			23 974	

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	36 202	8 181		44 383
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chgcs sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	36 202	8 181		44 383
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients		2 898		2 898
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		2 898		2 898
TOTAL GENERAL		36 202	11 079		47 281
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			11 079		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	39 353		39 353
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	477 141	477 141	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	123	123	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	23 001	23 001	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	14 136	14 136	
	Charges constatées d'avance	65 241	65 241	
TOTAL DES CREANCES		618 995	579 641	39 353
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	14 480	14 480		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	99 637	99 637		
	Personnel et comptes rattachés	55 237	55 237		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	143 177	143 177		
	Impôts sur les bénéfices	231	231		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	17 819	17 819		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	35 980	35 980		
	Groupe et associés				
	Autres dettes	34 164	34 164		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	57 233	57 233		
TOTAL DES DETTES		457 957	457 957		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		16 767			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	106 160	237 756	(131 597)	-55,35
Autres créances	23 362		23 362	
TOTAL	129 522	237 756	(108 235)	-45,52

AUTRES CRÉANCES CLIENTS

Clients, factures à établir : 106 160 €

AUTRES CRÉANCES

Subventions à recevoir : 23 001 €

Intérêts courus à recevoir : 361 €

23 362 €

Charges constatées d'avance

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	65 241	70 047	(4 806)	-6,86
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	65 241	70 047	(4 806)	-6,86

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE - EXPLOITATION

Achats et charges externes : 65 241 €

Charges à payer

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 642	15 677	(2 035)	-12,98
Dettes fiscales et sociales	78 687	80 897	(2 210)	-2,73
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	28 231	54 739	(26 507)	-48,43
TOTAL	120 560	151 313	(30 753)	-20,32

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Fournisseurs, factures non parvenues : 13 642 €

DETTES FISCALES ET SOCIALES

Personnel, provision pour congés payés : 54 583 €

Charges sociales sur provision pour congés payés : 24 017 €

État, charges à payer : 87 €

78 687 €

AUTRES DETTES

Clients, avoirs à établir : 28 231 €

Produits constatés d'avance

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	81 208	99 476	(18 268)	-18,36
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	81 208	99 476	(18 268)	-18,36

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE - EXPLOITATION

Produits constatés d'avance : 57 233 €

Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes : 23 974 €

81 208 €

Détail des ressources de l'association au titre de la formation professionnelle

Origine des fonds	2025		2024	
	Montant en euros	%	Montant en euros	%
I - Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises	43 742	1,8%	79 833	3,2%
Etat, collectivités locales et établis. publics	58 758	2,4%	58 553	2,4%
Entreprises :				
- via TransitionsPro	13 230	0,5%		
- via CPF	2 300	0,1%		
- via FAF	1 069 421	44,3%	1 141 293	46,0%
Particuliers	16 366	0,7%	11 295	0,5%
TOTAL I	1 203 817	49,9%	1 290 974	52,0%
II - Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances Européennes				
Etat				
Régions	1 181 350	49,0%	1 169 589	47,1%
Autres collectivités territoriales	5 250	0,2%	3 915	0,2%
TOTAL II	1 186 600	49,2%	1 173 504	47,3%
III - Autres				
Autres organismes de formation				
Autres ressources	22 399	0,9%	16 823	0,7%
TOTAL III	22 399	0,9%	16 823	0,7%
TOTAL DES RESSOURCES	2 412 816	100,0%	2 481 301	100,0%

Décomposition des actions de formation par finalité

Finalité des actions	2025		2024	
	Montant en euros	%	Montant en euros	%
Diplômantes (1)	1 850 335	92,5%	1 888 119	90,2%
Perfectionnement professionnel et qualifiant (2)	150 957	7,5%	205 937	9,8%
Insertion sociale				
TOTAL	2 001 292	100,0%	2 094 056	100,0%

(1) Diplômes nationaux, titres homologués

(2) Certificats de branches, certificats d'entreprise, attestations

Détail des conventions de ressources publiques affectées

	Montant initial	Suivi exécution		
		Solde au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Solde en fin d'exercice
REGIONS				
Conseil régional Pays de la Loire, formation TSV 2024/2025	707 952	545 132	403 749	141 383
Conseil régional Pays de la Loire, formation TSV 2025/2026	648 956		155 166	493 790
Conseil régional Pays de la Loire, formation RSV 2024/2025	707 952	309 879	197 832	112 047
Conseil régional Pays de la Loire, formation RSV 2025/2026	619 458		424 604	194 854
TOTAL	2 684 318	855 011	1 181 351	942 074

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements Intérêts sur emprunt		260	
		260	
Total des engagements financiers (1)		260	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Concours publics et subventions

31/12/2025

Union
européenne

Etat

Collectivités
territoriales

CAF

Autres

Montant fin ex.

Concours publics et subventions

Concours publics

Subventions d'exploitation

Subventions d'investissement

77 210

77 210

TOTAL**77 210****77 210**

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Bénévolat		
Prestations en nature		
Mise à disposition de matériel	66 347	85 087
Dons en nature	66 347	85 087
Total	66 347	85 087
Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature (alimentaires, vestimentaires, ...)		
Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, ...)		
Mise à disposition de matériel	66 347	85 087
Prestations	66 347	85 087
Personnel bénévole		
Total	66 347	85 087